

Madame, Monsieur : _____

Parents de : _____

Classe de : _____

1/ FRAIS DE SCOLARITÉ - Comment déterminer le montant de votre scolarité qui s'établit sur le principe du quotient familial ?

1. Munissez-vous de votre ou vos avis d'imposition (selon votre situation), document intitulé : « **Avis d'impôt 2016 – Impôt sur les revenus de l'année 2015** »

2. Calculez votre quotient familial (Q F) :
$$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence 2015}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

GRILLE DE SCOLARITE			RÉPONSE
Le collège est déjà en possession de votre avis d'imposition			<p>Nous nous engageons à verser au Collège Privé Saint Gabriel pour l'année scolaire 2017-2018 la contribution suivante :</p> <p><input type="checkbox"/> Tarif A* de 26 €/ mois.</p> <p><input type="checkbox"/> Tarif B de 31 €/ mois.</p> <p><input type="checkbox"/> Tarif C de 36 €/ mois.</p> <p><input type="checkbox"/> Tarif D de 41 €/ mois.</p> <p><input type="checkbox"/> Tarif E de 46 €/ mois.</p>
	Quotient Familial	Scolarité sur 10 mois	
Tarif A	Moins de 6000 €	26 € / mois	
Tarif B	Entre 6000 € et 12 000 €	31 € / mois	
Tarif C	Entre 12 000 € et 18 000 €	36 € / mois	
Tarif D	Entre 18 000 € et 24 000 €	41 € / mois	
Tarif E	Plus de 24 000 €	46 € / mois	

* En choisissant le tarif A, **vous vous engagez à demander et à renvoyer votre dossier de bourse au mois de septembre 2017**, suivant le barème des impôts.

- Sans dossier reçu pour le 30 septembre 2017 ou si le dossier n'est pas accepté, la scolarité passe au tarif B soit 31 €/mois.

2/ RESTAURATION

<p>⇒ la demi-pension 4 repas par semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Base de calcul : 4,40 € le repas pour 2017/2018. <p>⇒ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Base de calcul : 4,85 € le repas pour 2017/2018. <p>⇒ le ticket-repas pour les externes :</p> <p>Les élèves externes qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler d'avance leur repas au secrétariat du collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> au prix de 5,75 € l'unité. 	<p>A la rentrée de septembre 2017, notre enfant sera demi-pensionnaire ou externe. Nous avons pris note que :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'inscription définitive 4 repas au prix de 4,40 € ou 2/3 repas au prix de 4,85 € à la restauration sera validée le jour de la rentrée, et engagera notre famille financièrement. En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, une remise peut être accordée sur demande écrite de la famille. Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année entière.
--	--

3/ MODALITÉS DE PAIEMENT

	RÉPONSE
<p>⇒ 1^{ère} possibilité : paiement par prélèvement automatique.</p> <p>⇒ 2^e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps).</p>	<p>Nous choisissons le mode de paiement suivant :</p> <p><input type="checkbox"/> paiement par prélèvement, et transmettons ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> la demande de prélèvement automatique (+ R.I.B.) <p><input type="checkbox"/> paiement par chèque ou en espèces</p>

4/ FRAIS D'INSCRIPTION

Un règlement de 30€ pour confirmer la demande d'inscription. Déduction sur la facture annuelle de l'année 2017-2018.

5/ PRESTATIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

- **MANUELS SCOLAIRES** : le prêt des manuels scolaires est gratuit. Le collège St Gabriel fourni, en début d'année, les manuels scolaires nécessaires à l'enseignement. Un dépôt de garantie de **30 euros** sera facturé sur la facture 2017-2018. Il vous sera remboursé à la fin de la scolarité à Saint Gabriel. En cas de perte, de dégradation ou de vol, les manuels seront facturés à la famille ainsi que les documents empruntés gratuitement au CDI.
- En cas de perte, de dégradation ou de souches épuisées de l'agenda, la somme de 10€ sera demandée pour un nouvel agenda.
- Il est à prévoir un budget pour les sorties pédagogiques de l'année scolaire. Celles-ci sont obligatoires car elles participent à l'apprentissage de votre enfant. Chaque sortie vous sera annoncée par une circulaire détaillant le lieu, le but et le programme. Le montant sera étudié au plus juste afin de faciliter la participation de tous.

6/ PRESTATIONS SCOLAIRES FACULTATIVES

- L'Association Sportive (AS) : 2€ par activité
- L'Apel : 16.00 € par an pour l'ainé, 3.50 € pour les autres enfants inscrits dans le groupe EIC.
- Pastorale : 15.00 € par an (préparation au baptême, première communion, profession de foi).

7/ ACTIVITES, SORTIES PEDAGOGIQUES, VOYAGES DE CLASSE

- Une participation financière à divers activités, sorties pédagogiques ou voyages de classe
 - **65.00 €** pour les 6^{ème}
 - **55.00 €** pour les 5^{ème}
 - Pour les 4^{ème}/3^{ème}, les coûts sont trop importants pour être intégrés. Les modalités seront expliquées par circulaire aux parents concernés. Les coûts sont calculés au plus juste, des demandes de subventions éventuelles et actions sont entreprises afin de réduire le coût supporté par les familles.

8/ MODALITÉS DE PAIEMENT

⇒ **1^{ère} possibilité** : paiement par prélèvement automatique mensuels. Nombre de prélèvements : 10. Chaque prélèvement aura lieu le 5 de chaque mois. Le 1^{er} prélèvement aura lieu le 5 octobre 2017, le dernier prélèvement à compter du 01 juillet 2018. **Le 1^{er} prélèvement sera d'un montant de 90€.** Le montant des 9 autres prélèvements correspondra au solde figurant sur la facture divisée par 9.

⇒ **2^e possibilité** : paiement en une fois ou en quatre fois (novembre, janvier, mars et mai), par chèque bancaire ou en espèces.

9/ IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Madame, Monsieur _____
Parents ou responsables de _____
En classe de _____

Faire précéder votre signature de la mention « Lu et Approuvé ».

Date et Signature(s) :